



COMPTE RENDU CAPD

17 septembre 2013



Présents :

- Pour l'administration : le Directeur Académique (M. COSNARD), le Secrétaire Général (M. LACOUTURE), le chef de la DIPER (Mme HERMANTIER), Mme MERCY.
- Pour les représentants du personnel : Gilles VERDIER, Martine CASSAGNET, Jean-Luc MAURIET et Nathalie MERCIER (pour le SGEN), François STERNA (pour le SE), Roselyne BERGE SARTHOU, Pierre TORRES et Magali LABORDE (pour le Snuipp-Fsu)

Ordre du jour :

- 1) Contingent supplémentaire au tableau d'avancement PE hors classe
- 2) Mouvement : phases complémentaires
- 3) Inéats/exeats
- 4) Affectation PE stagiaires
- 5) Affectation contractuels admissibles 2013-2
- 6) Questions diverses

Le PV de la CAPD précédente ne peut être approuvé puisqu'il n'a pas été transmis (pour certains), tardivement (pour d'autres).

Déclaration liminaire du SE-UNSA

Prise de parole du SGEN-CFDT

Prise de parole du SNUIPP-FSU :

Le SNUipp-FSU souhaite la bienvenue au nouveau DASEN et forme des vœux pour que sous son autorité, l'administration et les organisations représentatives des personnels travaillent dans l'intérêt des élèves qui leur sont confiés mais aussi dans le respect des droits des personnels.

Le DASEN assure qu'il est très attaché à ces deux dimensions de sa fonction.

A l'issue de cet exposé inaugural, notre nouveau DASEN apparaît comme un homme de dialogue, ouvert aux problématiques des personnels, à priori bienveillant et sans préjugés défavorables sur les enseignants, ce à quoi nous n'étions plus habitués, il faut bien le reconnaître. Tout au long de la CAPD, au fil de ses interventions, rien n'est venu contredire ses déclarations d'intentions initiales. Aucun de ses propos n'a été traversé par le mépris des enseignants, la tentation de l'autoritarisme, le recours à l'arbitraire auxquels son prédécesseur nous avait hélas habitués. En rupture là-aussi avec son prédécesseur, le nouveau DASEN nous annonce qu'autant que faire se peut, il présidera toutes les CAPD.

1) Contingent supplémentaire au tableau d'avancement PE hors classe

16 collègues ont été promus au 1^{er} septembre 2013 (CAPD de juin).

1	GUGLIELMI Joël
2	DUBERTRAND Danielle
3	BERGE-SARTHOU Roselyne
4	PUJOL Jocelyne
5	RAVON Patrick
6	LAFFON Roland
7	MARGARON Sylvie
8	COUREAU Suzy
9	NODENOT Pascal
10	MENGELLE Colette
11	CAPDEVIELLE Arnaud
12	CHANEAC Didier
13	GUGLIELMI Claudine
14	SORBET Françoise
15	FOCHESATO Martine
16	GALAN Michel

Mais 8 autres collègues sont finalement également promus lors de cette CAPD (Au 1^{er} septembre également) :

1	VIDAL Anne
2	MATHON Alain
3	CASSAGNET Martine
4	CABES J François
5	PAREAU Catherine
6	MANCHE Marlène
7	CELERIER Sylvie
8	SOUBDE Guy

2) Mouvement : phase complémentaire Liste non terminée (elle est longue ...)

Support	Ecole et commune	Enseignant
Dir 1 cl	CAMPUZAN	BROSSE Nicolas
Dir 1 cl	TOURNOUS DARRE	FOURCADE Cécile
Dir elem 7 cl	RABASTENS	MASSELOT Lucile
Brigade	LOURES BAROUSSE	STRELEZKI Julien
Brigade	Camescasse MAUBOURGUET	TEIXIDO Matthieu
Brigade	Pays de Trie TRIE SUR BAÏSE	URBAIN Joris
Dech dir elem Dech dir elem	J. Curie AUREILHAN Elem ORLEIX	COURBON Sandrine
Dech dir prim Adj mat Brigade Brigade	Pays de Trie TRIE SUR BAÏSE Pays de Trie TRIE SUR BAÏSE Pays de Trie TRIE SUR BAÏSE Marseillan	GOMES Pauline
Dech dir spé Adj spé	Lagarrigue TARBES Lagarrigue TARBES	GONZALEZ Caole
Adj elem Brigade Adj elem	MAUBOURGUET MAUBOURGUET MONFAUCON	LAFITTE Carole
Adj mat	LABATUT RIVIERE	PEYREGNE Matthieu

Adj spé Dech dir elem	SEGPA Sarsan LOURDES V. Hugo TARBES	DO VALE Alexandra
Adj spé	SEGPA P.M. France VIC	LAGARDE Marie
Adj elem	JJ Rousseau TARBES	MARMOUGET Nadine
Adj mat	SIRADAN	ARMENGAUD Claire
Adj elem	MADIRAN	HIERRY Agathe
Brigade	LASLADE	PECQUE Aurore
Brigade	ORIGNAC	ARNAULD DE SARTRE
Brigade	MONTGAILLARD	LE MOAL Morgane
Brigade	BAZET	BOURDAA Sabrina
Brigade	Mat VIC	PORRAS Emilie
Brigade	IBOS	ABELARD Julie
Brigade	Elem Voltaire TARBES	LOUBET Alexandrine

Le poste « animateur culturel » a été créé sur des moyens propres pour la valorisation du patrimoine. Il est basé sur la circo de LANNEMEZAN car créé à la demande de Mme Peyregne et beaucoup de choses sont à valoriser dans ce secteur géographique. Mme PEYREGNE est en outre chargée du dossier « culture humaniste ».

Conseiller pédagogique ASH non encore pourvu (l'unique candidat qui s'est proposé n'a pas été retenu).

CAFIPEMF : la 1ère commission d'agrément des sujets a eu lieu, certains sujets ont été rejetés et doivent être remplacés par d'autres une semaine après pour ceux qui n'ont pas eu leur sujet validé. 2 sujets sur 7 seulement ont été agréés.

Un débat s'ouvre sur la notion de poste à profil et sur la multiplication de ce type de poste.

3) Inéats/exeats

Le 65 s'est vu attribuer 0 inéats cette année. Les entrées dans le département (voir tableau ci-dessous) sont indûment appelées « inéats » puisqu'elles ont été faites au titre de la « session de rattrapage » des permutations informatisées ou des échanges intra-académiques

ENTREES DANS LE 65	
	Nom Prénom (par ordre de classement)
1	ABELARD Julie*
2	LE MOAL Morgane
3	COURBON Sandrine
4	GONZALEZ Carole
5	DOUMAX MUHEL Cécile
6	MARMOUGET Nadine
7	MASSELOT Lucile*

* = échanges intra-académiques

SORTIES DU 65	
	Nom Prénom (par ordre de classement)
1	LUCAS Annie *
2	VABRE Nadège*

* = échanges intra-académiques

4) Affectation PE stagiaires

12 stagiaires ont intégré notre département (66 le demandaient).

Nom Prénom	Affectation
LALAQUE Glwadys	Adj elem AVENTIGNAN
LAVIGNE Julie	Adj elem J. CURIE aureilhan
FONSECA Tiffany	Adj mat BORDES
GOSSET Camille	Adj elem CAPVERN
PELAEZ Marjorie	Adj elem LA BARTHE DE NESTE
NOGUERE Marjorie	Adj elem A. Rimbaud BARBAZAN
DE AMARO Aurélie	Adj mat J. Prévert TARBES
BALDAN Emilie	Adj elem BORDERES SUR L'ECHEZ
NOGUEZ Mathilde	Adj elem LALOUBERE
DOMINE Julie	Adj elem VIC EN BIGORRE
FOURNOU Angeline et ROQUES Zoé	Adj mat occ H. Duparc TARBES
GUEGAN Nicolas	Adj mat A. France TARBES

5) Affectation contractuels admissibles 2013-2

6)

Nom Prénom	Affectation
DERRUA Elodie	Dech dir elem J. Ferry BAGNERES
BORDELET Adeline	Dech dir elem Carnot BAGNERES
GRACEDIEU Anne	Dech dir elem Bourtoulets LANNEMEZAN
JAEN Mélanie	Dech dir elem Las Moulias LANNEMEZAN
LAVIDALIE Maud	Dech dir elem LOURES BAROUSSE
MARQUES Alexandra	Dech dir elem J.M. Lordat TOURNAY
NETO Laëtitia	Dech dir elem BERNAC DEBAT
CAMPOURCY Amélie	Dech dir elem Henri IV TARBES
LAPEYRE Sabine	Dech dir elem BAZET
DUCLOS Clément	Dech dir elem Voltaire TARBES
DOMARD Julien	Adj elem BARBAZAN

7) Questions diverses

-Rythmes scolaires : Question du SNUipp-Fsu et du SGEN

Les deux organisations soulignent le désarroi des équipes enseignantes qui n'ont reçu à ce jour aucune consigne concernant le calendrier des opérations pour préparer le passage aux nouveaux rythmes pour 2014.

Le DASEN explique que la consigne ministérielle est que l'essentiel du travail soit bouclé avant la fin de l'année pour ne pas polluer les débats en période de campagne électorale (dans le 65, CTSD rythmes 3 décembre, CDEN rythmes 10 décembre).

Le SNUipp-Fsu demande si un calendrier et une fiche à compléter (fixant le cadre et les échéances des propositions à retourner) ne pourrait pas être envoyé aux écoles. Ceci permettrait aux directeurs de faire en amont toutes les démarches nécessaires et de provoquer les réunions indispensables (réunions d'équipes, réunions avec les parents, les municipalités)

Le DASEN, conscient des inquiétudes exprimées, s'engage le plus rapidement possible à diffuser cette fiche auprès des écoles. Celle qu'il tient entre les mains à titre d'exemple, d'après ce que

nous en voyons, ne comporte qu'une page, sans une multitude de cases à cocher ou de lignes à renseigner. On croit rêver... Irions-nous vers plus d'efficacité et de simplicité ???... La suite nous le dira !!!...

Le travail qu'il faudra faire en amont pour la remplir n'en sera pas moins titanesque mais si nous pouvions être pour une fois de ces pensums sous format excel chronovores et absolument inutiles, ce serait toujours ça de gagné !

Par contre, le DASEN se montre plus réticent devant l'idée de renouveler l'indemnisation en heures péri-éducatives du temps consacré à la mise en place des rythmes même s'il n'y oppose pas un refus clair et net. Il encourage les équipes à être efficaces. Faut-il comprendre que si elles mettent beaucoup de temps, elles n'auront qu'à s'en prendre à elle-même et à leur incapacité à rondement mener les négociations ?...

Il accepte cependant l'idée d'indemnisation pour des équipes particulièrement sollicités dans des contextes locaux difficiles et compliqués

Le SNUipp-Fsu rappelle que l'an dernier une partie de ces heures avaient pu être prise sur des heures d'animation pédagogique. Qu'en sera-t-il cette année ?

Mme Messonier précise qu'elle a, pour sa part, déjà informé les équipes à travers sa circulaire de rentrée et à travers ses réunions de directeurs du cahier des charges et du calendrier du changement de rythmes.

Le Snuipp-Fsu en profite pour signaler que, dans certaines circonscriptions, à ce jour, les équipes n'ont reçu aucune circulaire de rentrée de la part de leur IEN et que les directeurs de ces circonscriptions n'ont pas encore eu de réunion. Cela crée un climat anxigène qui met ces équipes dans un état de perplexité : on navigue à vue et sans plan de vol.

- APC

Le Sgen -cfdt demande des précisions sur l'organisation des APC

Le DASEN répond que les APC relèvent de la liberté pédagogique des équipes, tant dans le calendrier que dans les contenus. Les 24 h forfaitisées afférentes de même. Il s'étonne que les personnels et leurs représentants soient demandeurs d'un cadrage alors qu'ils dénoncent régulièrement les injonctions qui leur sont faites.

Non, non, nous ne sommes pas demandeurs de cadrage mais nous voulons juste nous assurer que nous avons bien compris !

- **Frais de déplacements postes fractionnés** : oui, si brigade dans le fractionnement.
- Si **temps décharge directeur** et temps formation directeur le même jour il ne leur sera pas accordé de temps supplémentaire.
- **Remplacements** :

Point sur la situation : tendu, mais pas de difficultés majeures.

Remplacements longs en ce début d'année : beaucoup. Le DASEN nous informe que les remplacements se feront en priorité dans les classes les plus chargées.

Organisation service TR : les circonscriptions mettent en place un compte horaire individuel à l'aide d'un logiciel fourni par le rectorat. L'administration souhaite qu'avant chaque période de vacances, les TR concernés aient récupéré les heures faites au-delà des 24 h hebdomadaires.

- Calendrier des décharges de directeurs non déchargés (2 jours) : Lou BA 1 journée réalisée pour 49 sur 73, Tarbes Est tout a été fait, VVA 1 jour pour tout le monde prévu d'ici fin octobre, le 2ème on ne sait pas, Tarbes -ouest, même chose que sur VVA

- Frais de déplacement, notamment RASED :

RASED VVA : M. Lacouture encourage fortement les membres du RASED (qui circulent à leurs frais depuis mars dernier) à continuer de saisir leurs frais de déplacement.

Le SNUipp remet au nouveau DASEN copie du courrier du RASED VVA envoyé à son prédécesseur (et resté sans réponse) car ce courrier pointe par ailleurs des anomalies dans la ventilation par circonscription des crédits de déplacements qui méritent d'être examinées. Le DASEN dit qu'il l'étudiera attentivement.

Concernant l'ordre de mission sans frais reçu par les enseignants de CLIS et les psychologues scolaires, il s'agit en fait d'une invitation. Rien n'oblige à y aller. Mais ils ne peuvent pas prétendre à un remboursement des frais de déplacement.

Le SNUipp-Fsu pointe l'habileté du procédé :

Quel directeur, par exemple, renoncera à se rendre à une réunion de directeurs même à ses frais sachant qu'il se privera alors d'informations indispensables ? Quel enseignant renoncera à un stage sachant qu'il se privera alors d'une formation précieuse ? De plus, ce type d'invitation sans frais de déplacement met à l'abri l'administration de tout recours devant le TA.

- Missions départementales des IEN :

Mme MEISSONIER : éducation prioritaire et publics spécifiques, PET1, PET2

Mme PEYREGNE : rythmes scolaires, culture humaniste et sécurité routière

M. BEGUE : ASH, liaison ecoles colleges et maîtrise langue

Mme ROQUES : langues et EPS

Mme DUPINAY : TICE et sciences

M. PUYO : formation initiale, maternelle et maths

Les missions seront renouvelées, partagées.

- Formation LVE des collègues non habilités :

Le Snuipp-Fsu fait part du désarroi de certains collègues qui ne se sentent pas en capacité d'assurer l'enseignement de l'anglais dans leur classe et n'ont pas la possibilité d'avoir recours à des échanges de service.

1 stage 4 jours par circo pour l'Anglais.

Mais ... qui ne débutent qu'en février.. Mme Roques encourage ces collègues à se mettre en contact avec la conseillère en LV qui se déplace à la demande pour aider les collègues grands débutants

- **Cumul d'activités rémunérées :**

Le Snuipp-Fsu reçoit des demandes de plus en plus fréquentes à ce sujet de la part de collègues qui, voyant leurs demandes de permut échouer, décident d'opter pour le mi-temps annualisé ou la disponibilité.

En congés parental : activité accessoire rémunérée interdite

En temps partiels : activité accessoire rémunérée autorisée, sous condition (Loi 2007-148, décret 2007 – 658). Nous allons étudier attentivement ces textes pour pouvoir donner des informations précises aux collègues concernés.

En disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans : activité rémunérée interdite.

En disponibilité pour convenance personnelle : activité rémunérée autorisée

Une règle imprescriptible : vous ne pouvez travailler pour l'employeur qui vous a mis en disponibilité ou à temps partiel. Vous avez donc le droit de travailler pour une école privée car même si vous êtes payé par l'éducation nationale, votre employeur n'est pas l'Etat mais par exemple, le diocèse .

Tout cumul d'activité accessoire rémunérée est soumis à une autorisation préalable du DASEN (sauf dans le cas d'une dispo pour convenance personnelle : imprimé téléchargeable sur le site.

- **Congés formation :**

Octroyé pour une durée minimale d'un mois, fractionnable en semaines ou journées. Donc, si on a une journée de formation par semaine, on aura sur sa feuille de paye, 4 /30 payés à 85 % et 26/30 payés à 100%. Il faudra cependant que sur l'année, on ait suivi 30 jours de formation effective.

Le SNUipp demande à ce qu'un Groupe de Travail se réunisse sur les règles de départ en formation (congrés et formations spécialisées) afin que les critères de priorité donnés aux candidatures (définis par le DASEN) soient clairement identifiés et respectés . Ainsi, les représentants du personnel pourront exercer leur mission de contrôle sur la transparence des choix.

- **Règles accueil enseignants grévistes si <25 % :**

Les enseignants non grévistes doivent accueillir les élèves des enseignants grévistes quand aucun SMA n'est mis en place dans la commune.

- **Assistants d'éducation :**

Les questions relatives aux AED et au CUI seront traitée en CTSD. Elles ne relèvent pas de la compétence de la CAPD.

Même si ce n'est pas le lieu, le SNUipp-Fsu dénonce cependant le fait que, dans leur nouveau compteur horaire, les AED se voient privés de fait des jours fériés auxquels ils ont droit. C'était déjà le cas par la passé mais après intervention du SNU, l'administration avait fait droit aux AED. Le SNU réintervient donc une nouvelle fois.

- **Organigramme des services :**

-

L'envoi de l'organigramme papier coûte trop cher. Ne se fait plus. Est à consulter sur le site de la Direction Académique.

- **Médecin de prévention et AS des personnels du département :**

AS : Camille GROTO

Médecin conseil pour le 65 : docteur ROLAND COSTE (celle-ci se déplace dans le département de façon plus ou moins régulière pour rencontrer les personnels)

- **Formation des PET1 :**

Un bruit a couru selon lequel un PE retraité intervenait dans la formation de nos jeunes collègues. Il n'en est rien. Il s'agit d'un malentendu: un ancien directeur qui travaille dans le cadre des archives de Tarbes devait intervenir dans le cadre de la visite des archives.

Un seul PEMF de maternelle : M. Soubirana.

- **Situation école JJ Rousseau de Tarbes :**

Les représentants du SNU et du SGEN siégeant au CHSCT ont chacun de leur côté, à la demande des personnels, saisi par courrier le CHSCT pour que la situation de cette école soit examinée par cette instance qui mettra en œuvre le protocole d'enquête et d'inspection sur le terrain.

- **Règlement départemental type :**

Groupe de travail prévu à ce sujet avant le CTSD.

Même si ce n'est pas le lieu, le SNUipp-Fsu rappelle qu'il est en total désaccord avec le paragraphe concernant la prise de médicaments à l'école. Nous citons des exemples de départements qui font preuve de beaucoup plus de fermeté en disant clairement : « L'administration de médicaments est interdite à l'école sauf dans les cas de maladies chroniques ». C'est propre, c'est clair, c'est net et ça met à l'abri les enseignants de bien des pressions de la part des parents.

- **Congés enfants malades :**

Pour les enseignants travaillant sur 4,5 jours, même quotité (qui est la quotité maximum : 6 jours)

Pour le SNUIPP-FSU 65 : Roselyne Berge Sarthou, Magali Laborde et Pierre Torres